



Index égalité homme / femme 02/2022

issu de la Loi 2018-771 du 5 septembre 2018

Indicateur	Note
1 Ecart de rémunération entre le femmes et les hommes	39 / 40
2 Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes	20 / 20
3 Ecart de promotion entre les femmes et les hommes	15 / 15
4 Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité	20 / 20
5 Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	0 / 10
Total obtenu	89 / 100